

Réseau des émetteurs français

Union française des radioamateurs

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

Commission des concours

F6HJO, Luc Favre
72 rue Crozatier
75012 Paris
01 44 74 92 76 (dom)
01 55 32 41 03 (prof)
lfavre@generali.fr

Paris, le 17 octobre 1999

<p>Compte-rendu de la réunion de la Commission des Concours Paris (local de l'UNARAF), le 9 octobre 1999</p>
--

Membres présents : F1PUX, F5AGO, F5CUA, F5ITK, F5LBL, F5MSL, F5FNY, F6CBH, F6ETI, F6GIF, F6HJO, F6HYE

Absent excusé : F5MGD

Destinataires : présents, absents, F6DRV, CA, Siège, Radio-REF

1. Prologue

- En ouverture de réunion, F6HJO et la commission remercient l'UNARAF et son président, F5TKJ, de les accueillir dans leur local parisien. En effet, bien que la commission ait fixé la date du 9/10 depuis 7 mois, une réunion des cadres a été convoquée à Tours pour ce même jour.
- F6ETI, responsable de la commission THF et ex de la commission des concours, participe à la réunion des cadres ; il a été équipé d'une note de la commission. Nul doute qu'il l'exposera avec profit pour tous.

2. Vie de la commission depuis la dernière réunion (13/03/99)

- Beaucoup de courriers tant e-mail que papier (règlements, coupes etc.).
- Gros travail des correcteurs pour les différents concours
- Maintenance et évolution des pages Web de la commission

3. Point sur la correction et publication de certains concours 1999

- *Championnat de France HF* : un nouvel examen de vraisemblance effectué après publication des résultats CW a conduit la commission à engager une procédure de vérification de certains comptes-rendus. Cette procédure va dépasser les contrôles par références croisées, effectués par défaut, et provoquer l'envoi de courriers de vérification. Lors de sa prochaine réunion (mars 2000), la commission statuera sur les comptes-rendus litigieux et prononcera, s'il y a lieu, les sanctions adéquates (rétrogradations, disqualifications etc.).
- *National THF* : publication 12/99 ; 18 % des CR reçus par e-mail.

- *Mémorial F8SH (IARU R1 50 MHz)* : le premier Français au classement international n'a pas envoyé de CR au niveau français.
- *Championnat de France THF* : baisse de la participation française ; parution 11 ou 12/99.
- *Bol d'OR des QRP* : 43 CR contre 53 en 1998.
- *DDFM 50 MHz* : excellent début avec 32 CR et 120 participants français
- *Concours d'été* : 25 % des 71 CR reçus par e-mail ; parution 2/2000
- *Trophée F8TD* : 14 CR contre 25 en 1998
- *IARU VHF* : 105 logs
- *Week end d'activité RTTY* : 3 CR à ce jour
- Les diplômes 1997 sont tous partis via le bureau QSL. F5MSL transmet au siège la liste pour 1998 et constituera la liste 1999. Les coupes 1998 ont été mises à disposition des présidents départementaux, mais il en reste encore au Siège. La commission rappelle à ce sujet que dès 1999 seules les récompenses promises dans les règlements seront distribuées, contrairement aux pratiques en vigueur jusqu'à maintenant.

4. Désignations des correcteurs 2000

- *Nouveaux concours* : la commission prolonge les expériences faites en 1999 : concours THF de courte durée, très bien accueillis, et concours DDFM 50 MHz, puis choisit dates et correcteurs pour 2000. Voir le tableau en annexe.
- *Concours 160 m* : forte incertitude sur ce concours assis, pour ce qui est des dates et procédures, sur le concours IARU R1 160 m. En effet, l'IARU annule ce concours, sans précision sur la date d'effet.
- *Championnat de France* : comme depuis 2 ans, F6HJO transmettra par Internet, le règlement aux diverses associations nationales et autres sites web spécialisés.
- *Concours IARU* : la commission constate qu'il est souvent difficile d'obtenir les résultats internationaux, notamment de l'IARU. F5CUA est chargé de prendre tous les contacts nécessaires pour (a) épurer le passif, (b) faire le point sur les procédures de communication et les porter à la connaissance de tous. Point sur ces travaux à la réunion de mars.

5. Réaménagement de divers règlements et autres dispositions

- *Championnat de France*
 1. FFA : suite à la disparition du statut spécifique des Forces française en Allemagne, le GI FFA (*groupement d'intérêt des Français et francophones en Allemagne*) demande à la commission de donner à ses membres le statut de stations françaises pour le Championnat de France en leur attribuant aussi un numéro de département distinctif. La commission regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande. En effet, les indicatifs attribués aux membres du GI FFA peuvent être de la forme DJ0 non exclusive. Rien ne permet donc, en trafic, de distinguer un DJ0 « FFA » d'un DJ0 non « FFA », sans parler des DL et autres DJ, ce qui créerait une confusion préjudiciable au concours lui-même ; par ailleurs, le principe du Championnat de France, et de tout concours à vocation universelle, est de contacter les OM d'un territoire et non pas d'une nationalité, conformément à l'esprit même de ce qui constitue la communauté radioamateur mondiale.
 2. Classement international : le classement par pays n'étant pas significatif, les participants étrangers seront dorénavant classés en *DX* ou *non DX*. Par ailleurs un certificat de participation sera accordé pour 100 QSO ou plus.

3. Transformation : quelques membres de la commission proposent une transformation substantielle du CdF. Principales propositions : tout le monde contacte tout le monde, mis en place *de facto*, via un système de points, d'un concours de la francophonie, réflexions sur la Corse, les indicatifs spéciaux, TP2CE, F6REF etc. Consciente des difficultés du sujet et désireuse de recueillir le plus d'avis possible, la commission adopte la méthode de travail suivante : un groupe de 6 OM (F6CBH, F5LBL, F6HYE, F6HSV, F5ITK, F6HJO) « rayonnent » autour d'eux en posant tout azimut les questions que se posent la commission, formalisées par F6HJO, et celles qu'on leur posera. Les réponses, *qui ne pourront pas être anonymes*, seront centralisées chez F6HJO qui les mettra en forme pour une réunion de synthèse le 15 janvier 2000, à Paris de préférence. L'objectif est la mise en place pour 2001.
- REF 160 mètres : pour pallier l'arrêt du contest IARU 160 mètres, la commission proposera en mars, rédigé par F6HJO, un règlement de concours de substitution. F5LBL prendra contact avec le DARC et F6CBH avec la RSGB pour connaître les intentions de ces associations.
 - *Voies de service F8TD et CdF*
Suite aux divers courriers reçus (e-mail, papier), discussions diverses, remarques et autres commentaires, F6HJO propose à la commission de revenir sur sa décision de ne pas autoriser, pour ces deux concours, la voie de service sur 144 MHz. La commission en tant que structure décide de ne pas suivre F6HJO dans sa proposition : les voies de service resteront donc ce qu'elle sont.
 - *Rallye des points hauts (RPH)*
Lors de sa prochaine réunion, la commission étudiera la transformation du RPH en Field Day. Rappel du principe : uniquement en portable, pas de raccordement à un réseau électrique existant, pas d'installation (pylônes, baraquements etc.) préexistante ; on quitte le site comme on l'a trouvé en arrivant : nu. F6HYE proposera un règlement et suggère d'y inclure un trophée micro-ondes avec voie de service à volonté.
 - *Recommandation Lillehammer*
Compter un km pour les QSO dans le même petit carré locateur. Les règlements THF seront modifiés dans ce sens.
 - *CR électroniques (e-mail, disquette)*
Pour les comptes-rendus sous forme de fichier informatique, la commission, après avoir observé le degré d'informatisation des participants, prend la position suivante :
 - ✓ préconisé pour tout CR
 - ✓ recommandé pour tout CR HF dès 250 QSO
 - ✓ obligatoire pour tout CR THF dès 100 QSO
 - ✓ disquette 3,5 pouces ou e-mail à *concours@ref.tm.fr* avec respectivement l'étiquette ou le titre « CR concours <titre du concours> »
 - ✓ 1 fichier pour la récapitulation (<indicatif.rec>), 1 fichier pour le log (<indicatif.log>), où <indicatif> est l'indicatif utilisé pendant le concours
 - ✓ Fichier log au format ASCII délimité ou tabulé
 - ✓ Fichier récapitulation au format texte
 - ✓ Pour être valables au niveau international (cas notamment de l'IARU et du Marconi), les CR doivent être complétés d'une feuille récapitulative signée manuellement transmise par la poste. Sans cette feuille, le CR ne sera valable que sur le plan national.

Ces dispositions sont susceptibles de varier selon les expériences à faire. On se reportera donc au règlement de Radio-REF.

Pendant une période de transition nécessaire, les correcteurs sont admis à pratiquer des exceptions aux dispositions ci-dessus, sur demande expresse.

- *Délai de dépôt*
Pour simplifier le travail des correcteurs et accélérer la publication des résultats, le délai de dépôt des CR THF (sauf Championnat de France) est ramené d'un mois à 2 semaines. Pendant une période de transition, les correcteurs sont admis à pratiquer des exceptions sur demande expresse.
- *Rendez-vous*
Il est rappelé aux participants que, s'il est normal et souhaitable de faire connaître à l'avance sa participation en tel ou tel endroit, les rendez-vous formels (avec fréquence, heures etc.) organisés ne correspondent pas à l'esprit des concours tels qu'ils doivent se pratiquer.
- *Publication des logs*
La commission des concours réfléchit à la possibilité, ou l'opportunité, de publier les logs des participants dans les pages web de la commission.

6. Divers

- *DR de liaison*
F1SVF, membre du CA, président départemental et VHFiste connu, se propose d'assurer la liaison entre la commission des concours et le CA, poste orphelin depuis le départ de F6ETI. La commission applaudit à cette proposition. F6HJO fera un courrier dans ce sens au CA.
- *Tiers sortant*
Lors de la réunion de mars aura lieu l'élection du tiers sortant. Les OM intéressés par un travail suivi, bénévole, enrichissant sont invités à se faire connaître avant fin janvier 2000 auprès de F6HJO.
- *Animation de la commission*
Pour des raisons qu'il n'a pas explicitées et qui lui sont propres, F6HJO déclare être déterminé à ne plus vouloir assurer l'animation de la commission des concours. Afin de ne pas mettre en péril le fonctionnement de la commission, il assurera cette fonction jusqu'en mars où il faudra lui trouver un successeur.

Prochaine réunion de la commission le 11 mars 2000 à 9h30